

COMPTE-RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 novembre 2025 à 20 h à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, BRAUD Catherine, DUTERTRE Manon, METAIS Jacques MILLERIOUX Damien, AUBRUN Thomas LAMARCHE Catherine BOUDIER Mickaël.

Etaient absents excusés : GAULT Isabelle,
Daniel NAULEAU pouvoir à Damien MILLERIOUX.

Secrétaire de séance : BRAUD Catherine

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

M ; le Maire demande aux conseillers la possibilité de rajouter à l'ordre du jour en point 7 : choix du prestataire bulletin municipal.

Le Conseil Municipal approuve cette demande à l'unanimité.

Mouvements pendant la séance : arrivée de M MILLERIOUX Damien à 20h 14
M BOUDIER Mickaël arrive à 20 h 21 donc ne prends pas part à la délibération du point 1.

1 Avenant appel d'offres marché Eglise

Suite à leur dernière réunion avec le maître d'œuvre M PERICOLO, M RIBETTE et M GIRARD détaille par un tableau les nouveaux montants actualisés :

MONTANT HONORAIRES MO TRAVAUX EGLISE

	Montant H.T	Tva 20 %	Montant TTC	Montant estimatif travaux H.T	Montant estimatif travaux TTC
Total phase étude et AO Travaux	80 130.91	16 026.18	96 157.09		
Réunion présentation	1 013.00	202.60	1 215.60		
Travaux tranche ferme+ option 1 et 2	16 829.47	3 365.90	20 195.36	436 750.00	524 100.00
Travaux option 3 et 4	28 045.82	5 609.16	33 654.98	696 020.00	835 224.00
Travaux option 5 et 6	35 257.60	7 051.52	42 309.12	873 010.00	1 047 612.00
Animation journée ouverture chantier	845.00	169.00	1 014.00	2 005 780.00	2 406 936.00
TOTAL MISSIONS	162 121.80	32 424.36	194 546.16		

Les frais d'honoraires sont de 8 % du montant H.T. des travaux.

Une réunion publique de présentation aura lieu fin janvier : date à définir

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le montant de ces honoraires.

2 – Protection Sociale Complémentaire = Santé et Prévoyance

La Commune a l'obligation de proposer un dispositif santé et prévoyance avec versement d'une participation au 1^{er} janvier 2026.

La Commune a déjà délibéré le 29 janvier 2025 sur les montants de participation employeur, à savoir :

15 € santé par agent et 15 € prévoyance par agent qui existe déjà depuis 2014.

Suite au choix de la mutuelle par appel d'offres du CDG79 au mois de septembre, les nouveaux tarifs ont été définis pour les agents et il s'avère que ces cotisations ont évoluées et augmentées malgré un contrat collectif de groupe.

Pour Les montants de participations, le premier avis du CDG79 est défavorable ainsi que le deuxième avis qui estime une participation au moins de 20 € pour les membres du collège employeur et 30 € pour les membres du collège personnel.

Ci-joint un tableau récapitulatif des cotisations actuelles et prévues pour 2026 pour chaque agent.

Sachant que pour les orientations 2029 il est prévu une prise en charge de l'employeur à hauteur de 50 % de la cotisation agent pour la prévoyance.

Les cinq agents municipaux de Gourgé ont fait valoir dans une lettre ici présente dans le dossier du Conseil Municipal, leur souhait d'une revalorisation à hauteur de 25 € par agent pour chaque risque : prévoyance et santé.

Après délibération, le Conseil municipal demande une étude approfondie avant de prendre une décision finale lors du prochain Conseil municipal du mois de décembre.

3 –Budget : décision modificative clôture Lotissement Archère

La Trésorerie de Saint Maixent veut régulariser le résultat de l'exercice 2024 pour la clôture du lotissement de l'Archère de 0.49 € en recettes de fonctionnement à basculer sur le résultat du budget Commune comme suit :

BUDGET COMMUNE : FONCTIONNEMENT RECETTES : compte 002 + 0.49 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES : compte 6558 + 0.49 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité cette régularisation budgétaire.

4– CCPG : approbation rapport d'activité 2024

Le rapport d'activité de l'année 2024 de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a été transmis par mail aux membres du conseil Municipal pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant le Conseil.

M. le maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activité de l'année 2024 de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et de prendre acte de la transmission de ce rapport par le Président au Maire de chaque Commune membres de la Communauté de Communes.

le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité des membres présents :

- De prendre acte du rapport d'activités de l'année 2024 de la CCPG,
- De prendre acte de la transmission du rapport par le Président au Maire de chaque commune membre de communauté de Communes

5– CCPG : approbation rapport eau potable 2024

M Thomas AUBRUN délégué auprès du SEVT explique à l'assemblée municipale le contenu de ce rapport, il peut être consultable à la Mairie.

6– Vote subventions associations communales et autres

M. METAIS Jacques, Mme BRAUD Catherine et Mme DUTERTRE Manon ne prennent pas part à cette délibération car ils sont membres de bureau d'associations concernées.

M. RIBETTE Aurélien présente plusieurs demandes de subventions étudiées en Commission, il soumet à l'approbation du Conseil Municipal les montants alloués.

FC THOUET :	100 €	Les Restos du Cœurs :	100 €
'UNC AFN :	150 €	Le Secours Catholique :	100 €
Comité de Jumelage :	500 €	Le Secours Populaire :	100 €
Le Sang d'Ici :	150 €	La Banque alimentaire :	100 €
APE école Nelson Mandela :	200 €	MFR Sèvres Europe :	50 €
APEL école Sainte-Thérèse :	200 €	Outil en main :	100 €
Participation spectacle Noël :	768.90 €	Collège de Thénazay :	200 €
Richesse et patrimoine :	100 €	Chambre des métiers :	200 €

Soit un total de 3 118.90 €

Le Conseil Municipal décide par 8 voix pour d'accorder ces subventions dont les montants seront versés sur présentation de leur dernier bilan et de leur solde de trésorerie.

7 Choix du prestataire pour bulletin municipal

Monsieur RIBETTE Aurélien présente deux devis pour la réalisation du prochain bulletin municipal avec les mêmes caractéristiques, à savoir :

TTI SERVICES pour un montant de 2 466.03 € TTC

IMPRIMERIE PROUTEAU pour un montant de 2 099.00 € TTC

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis le moins disant : l'imprimerie PROUTEAU pour un montant de 2 099.00 € TTC ;

8– Infos diverses

Repas des Aînés : samedi 29 novembre 25

Repas des anciens combattants : 05 décembre 2025 à Louin

Fin du Conseil Municipal à 21 HEURES 15 MN

Rappel des délibérations du 26 novembre 2025

- 1. Avenant maîtrise d'œuvre travaux église**
- 2. Protection Sociale Complémentaire - Santé et Prévoyance**
- 3. Budget : décision modificative clôture Lotissement Archère**
- 4. CCPG : approbation rapport d'activité 2024**
- 5 CCPG : approbation rapport eau potable 2024**
- 6 Vote subventions associations communales et autres**
- 7 Choix du prestataire pour bulletin municipal**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	RIBETTE Aurélien	METAIS Jacques
AUBRUN Thomas	NAULEAU Daniel Pouvoir à Damien MILLERIOUX	BOUDIER Mickaël	BRAUD Catherine
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle Absente	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien